

## Conseil d'administration restreint du 21 novembre 2024 Délibération n°CAR-20250126-05

Projet : Proposition Composition de Comité de Sélection Recrutement MCF CNU 05 – Session 2024-25  
Discipline : Economie / PROFIL : Economie de l'environnement ou économie écologique

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment les articles 9, 9-1 et 9-2, introduits par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu l'avis favorable de la commission scientifique du 5 novembre 2024,*

Il est proposé au conseil d'administration réunis en formation restreinte de constituer la composition du COS pour le recrutement d'un ou d'une MCF en économie (05) conformément à la proposition de la commission scientifique.

La Présidente soumet au vote la liste annexée à la présente délibération.

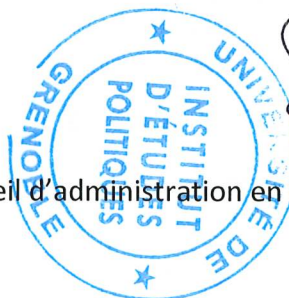
Annexe : Liste des membres du COS proposé par la commission scientifique en date du 5 novembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION RESTREINTE DECIDE :

D'approuver la proposition de la commission scientifique relative aux membres composant le comité de sélection du recrutement MCF section 05

Simon PERSICO

Président du conseil d'administration en formation restreinte



## Composition de Comité de Sélection Recrutement MCF CNU 05 – Session 2024-25

Discipline : Economie / PROFIL : Economie de l'environnement ou économie écologique

**10 membres (délibération du 18 octobre 2024, CA restreint)**

**Avis de la CS : vote balotilo du 15/11/2024**

### Nombre de membres extérieurs :

50% au moins doivent être extérieurs à l'établissement. Article L952-6-1 du code de l'éducation.

« Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement, les enseignants-chercheurs et les personnels assimilés qui n'ont pas la qualité d'électeur pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir. »

Par conséquent, les membres intérieurs doivent être :

- Soit en position d'activité dans l'établissement,
- Soit être détachés ou mis à disposition dans l'établissement,
- Soit effectuer un nombre d'enseignement au moins égal à 1/3 des obligations d'enseignement de référence.
- Ne pas être en congé longue durée.

### Parité Maître de Conférences / Professeur des Universités

Article 9, Décret 84-431

« Les comités créés en vue de pourvoir un emploi de MCF sont composés à parité de MCF et assimilés et de Professeurs des universités et assimilés »

### Parité Hommes / Femmes

Article 9, décret 84-431

« Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe ».

### Nombre de membres spécialistes de la discipline :

Article L.952-6-1

« Ils sont choisis en raison de leurs compétences, en majorité parmi les spécialistes de la discipline en cause et après avis du conseil scientifique. »

Nombre de membres composant le Comité de Sélection		10	
Nombre de membre extérieur (50%)		6	
Nombre de spécialiste de la discipline (>50%)		9	
Nombre de membre masculin (min 40%)	5	Nombre de membre féminin (min 40%)	5

Proposition des membres composant le Comité de sélection MCF :

MCF : 5, PR 5 (3 MCF internes, 2 MCF ext ; 1 PR interne et 4 Pr ext.

F : 5 ; H = 5

	H/ F	Nom – Prénom	Grade	Discipline	Interne (I) ou Externe (E)	Université ou Etablissement
Membres MCF Ou assimilé	F	LAURENT Irène	MCF HDR	Economie	I	IEPG/ Cesice
	H	GOUGOU Florent	MCF	Sciences Politiques	I	IEPG/ Pacte
	F	PANEL Sophie	MCF	Economie	I	IEPG/ Cesice
	H	PLUMECOQ Gaël	CR	Economie	E	INRA Toulouse
	F	RISCH Anna	MCF	Economie	E	UGA/ GAEL
	Membres PU Ou assimilé	F	ARTIS Amélie	PU	Economie	I
H		THOMAS ALBAN	DR	Economie	E	Inrae/ GAEL
F		MIGNON Valérie	PU	Economie	E	Paris Nanterre / Economix
H		VIVIEN Frank-Dominique	PU	Economie	E	Université de Reims.
H		CHARLIER Christophe	PU	Economie	E	Université Côte d'Azur

Membre de ou proposé par GAEL

Membre de ou proposé par PACTE

Proposition Président(e) et Vice-président(e) :

**Président du Comité** : Irène LAURENT

**Vice-Président du Comité** : Thomas Alban



Liste complémentaire (non soumise au vote du CAR)

H/F	Nom – Prénom	Grade	Discipline	Interne (I) ou Externe (E)	Université ou Etablissement
H	Echinard Yann	MCF	Economie	I	IEPG/Cesice
F	Coulomb Fanny	MCF	Économie	I	IEPG/Cesice
H	GUINARD Dorian	MCF	Droit de l'environnement	I	IEPG
H	BECOT Renaud	MCF	Histoire	I	IPEG
F	Louvel Séverine	PU	Sociologie	I	IEPG
H	MAHIEU Pierre-Alexandre	MCF	Economie	E	Université de Nantes- LEMNA
H	Kirat Djamel	PU	Economie	E	LEO
F	ING Julie	MCF	Economie	E	Université de Rennes
F	Couhard Cécile	PU	Economie	E	EconomiX
F	BINET Marie-Estelle	PU	Economie	E	Université de Brest.
H	LEVREL Harold	PU	Economie	E	Agro Paris-Tech.
H	CHARLIER Christophe	PU	Economie	E	Université Côte d'Azur.